

Montrouge

**Rapport sur la situation
en matière d'égalité entre
les femmes et les hommes**

ÉDITION
2024



NOTE D'INTENTION

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a modifié le Code général des collectivités Territoriales en ajoutant une obligation d'information du Conseil municipal.

En l'application de l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités Territoriales, le Maire doit présenter dans les communes de plus de 20 000 habitants « préalablement aux débats sur le projet de budget », et à compter du 1^{er} janvier 2016, **un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.**

Le décret d'application n°2015-761 du 24 juin 2015 vient préciser le contenu de ce rapport en deux grandes parties :

- **La première partie fait état de la politique des ressources humaines de la Ville en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.** Elle expose notamment les données concernant la répartition des effectifs entre les femmes et les hommes, le recrutement, la rémunération, l'articulation entre vie professionnelle et personnelle.
- **La seconde partie présente les politiques publiques municipales menées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes** sur le territoire communal de Montrouge.

Références :

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle
entre les femmes et les hommes
(art. 61)

Décret d'application n° 2015-761
du 24 juin 2015 (JO du 28 juin 2015)



Étienne Lengereau
Maire de Montrouge
Vice-Président du territoire
Vallée Sud - Grand Paris



Charlotte Baelde
Maire-adjointe aux Solidarités,
au Lien social, aux Personnes
Handicapées et à la lutte
contre les Discriminations
Conseillère régionale



Carmelina de Pablo
Conseillère municipale déléguée
à l'Agriculture urbaine,
aux Espaces verts
et la lutte contre
les Violences intrafamiliales

ÉDITO

Depuis plusieurs années, nous nous engageons activement pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, que ce soit en tant qu'employeur que dans nos politiques publiques locales. Ce rapport 2024 illustre les actions menées pour rendre concrètes et mesurables ces ambitions, qu'il s'agisse de garantir l'égalité professionnelle, de lutter contre les violences intrafamiliales ou de promouvoir l'égalité et sensibiliser dans des domaines tels que le sport, l'éducation....

Nous nous engageons en tant qu'employeur public pour que la fonction publique soit exemplaire. La Ville de Montrouge compte aujourd'hui 63 % de femmes parmi ses agents et veille à leur juste représentation, y compris dans les postes de direction où la parité est assurée dans notre comité de direction. Grâce à cet équilibre, **Montrouge se positionne au-dessus de la moyenne nationale où les postes de responsabilité dans la fonction publique sont occupés par seulement 41 % de femmes.**

Par ailleurs, notre priorité est d'accompagner les victimes de violences intrafamiliales en leur proposant un parcours de prise en charge adapté et sécurisé. Nous avons à ce titre lancé le « Réseau VIF ». Constitué de 18 partenaires locaux, il renforce la coordination entre les services sociaux, médicaux et associatifs pour mieux repérer et accompagner les victimes de violences. Parallèlement, nous renforçons notre collaboration avec l'association Flora Tristan pour mettre à disposition des logements d'urgence et héberger les victimes, leur offrant un environnement sécurisé pour se reconstruire.

Enfin, chaque jour, les services municipaux travaillent en transversalité pour lutter contre toute forme de discriminations et faire de Montrouge une ville où chacun peut s'épanouir sans être freiné par des stéréotypes de genre. Nos actions de prévention dans les domaines de la santé avec notre Centre de santé sexuelle et dans le sport avec le partenariat avec l'association Sinequanone en sont des parfaits exemples.

Nous vous invitons à lire ce rapport qui est le reflet de nos réalisations et des défis qui restent à relever pour que l'égalité entre les femmes et les hommes ne soit pas seulement une ambition, mais une réalité concrète pour toutes et tous.

SOMMAIRE

Partie 1 : L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la Mairie de Montrouge	P5
1. Les effectifs	P6
2. La rémunération	P10
3. L'accès aux responsabilités	P11
4. L'accès à la formation	P12
5. L'absentéisme	P11
Partie 2 : L'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques locales	P13
1. Un engagement politique et institutionnel	P14
2. Un soutien de proximité en termes de santé sexuelle et féminine	P15
3. Un soutien de proximité en matière d'action sociale	P19
4. Assurer le parcours des victimes de violences	P21
5. Un soutien de proximité en faveur de l'activité professionnelle et la vie personnelle familiale grâce à l'accueil du jeune enfant	P21
5. L'encouragement à la mixité sportive	P22
7. La lutte contre les mariages forcés	P25
8. La valorisation de la place des femmes dans les actions culturelles	P25

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA MAIRIE DE MONTROUGE

En tant qu'employeur public, la Ville de Montrouge s'engage à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de ses services. Cette égalité professionnelle constitue un levier de modernisation, d'efficacité, d'action et de qualité de gouvernance.

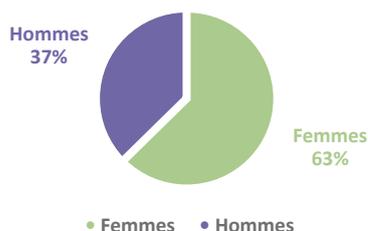
Ce rapport comparé rend compte de cet engagement à travers des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la rémunération et à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

1. LES EFFECTIFS

La Ville de Montrouge compte 976 ETP (équivalent temps plein). La population est composée d'un peu plus d'un tiers d'hommes (37 %) et de deux tiers de femmes* soit 63 %.

- Cette répartition globale des effectifs par genre est stable (2020 : 32 % / 68 % - 2021 : 33 % / 67 % - 2022 : 34 % / 66 % - 2023 : 37 % / 63 %).
- Le taux de féminisation est plus élevé de 2 points à Montrouge qu'au niveau national : 63 % à Montrouge contre 62 % dans les trois catégories de fonction publique ; 61 % dans la fonction publique territoriale et 46 % dans le secteur privé**.

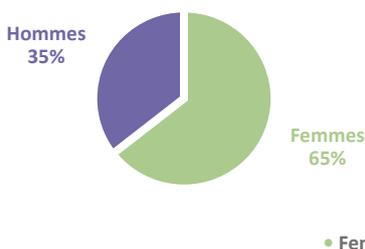
Répartition femmes-hommes au sein des effectifs TOTAUX



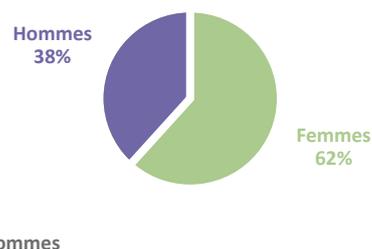
Parmi ses agents, la Ville de Montrouge compte des titulaires et des contractuels :

- La part des femmes titulaires est plus élevée à Montrouge que la moyenne nationale (65 % à Montrouge contre 63 % au sein des 3 catégories de la fonction publique).
- La part de femmes contractuelles est moins élevée à Montrouge que la moyenne nationale qui s'élève à 56 % à Montrouge contre 67 % au sein des 3 catégories de fonction publique, en raison d'un accès privilégié à la stagiairisation conforme au statut de la fonction publique territoriale.

Répartition femmes-hommes dans les effectifs TITULAIRES



Répartition femmes-hommes dans les effectifs CONTRACTUELS



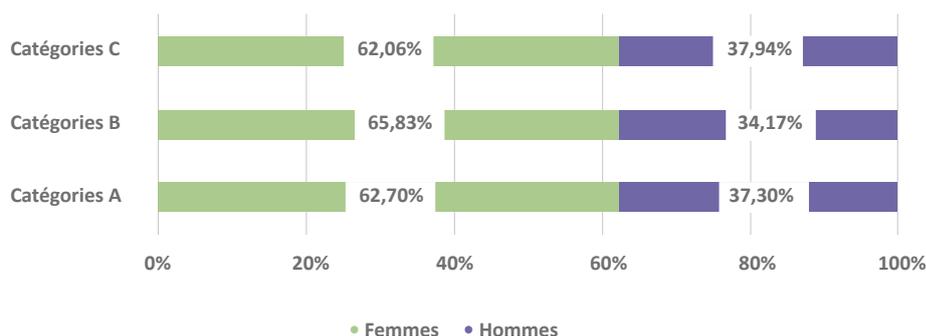
* Les valeurs sont issues des effectifs en poste au 29/10/2024 ramenés en ETP, et donc corrigés des temps partiels et temps non complets. Sont comptabilisés les personnels rémunérés sur une base indiciaire.

** Les valeurs nationales sont issues de données arrêtées en novembre 2023.

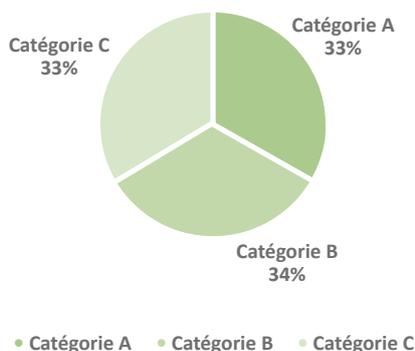
L'analyse des effectifs par catégorie d'emploi montre une féminisation marquée des emplois de catégorie B :

- **Catégorie A** : la part des femmes se porte à 62,70 %, ce qui correspond à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (63 %) et est supérieur au niveau national dans la fonction publique territoriale (53 %).
- **Catégorie B** : la part de femmes est de 65,83 %, ce qui est légèrement supérieur à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (63 %) mais inférieur au niveau national dans la fonction publique territoriale qui représente 66 %, principalement dans les filières sociale et administrative.
- **Catégorie C** : la part de femmes est de 62,06 %, ce qui est quasiment égal à la part des femmes dans l'effectif global de la Ville (63 %), comme au niveau de la fonction publique territoriale (62 %).

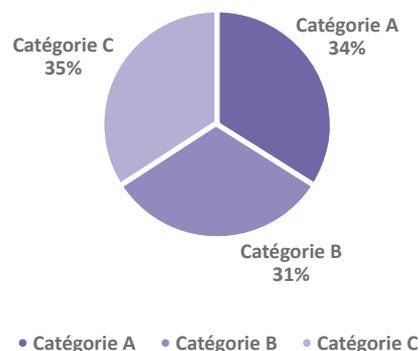
Répartition femmes-hommes par catégorie d'emploi



Répartition des femmes par catégorie d'emploi



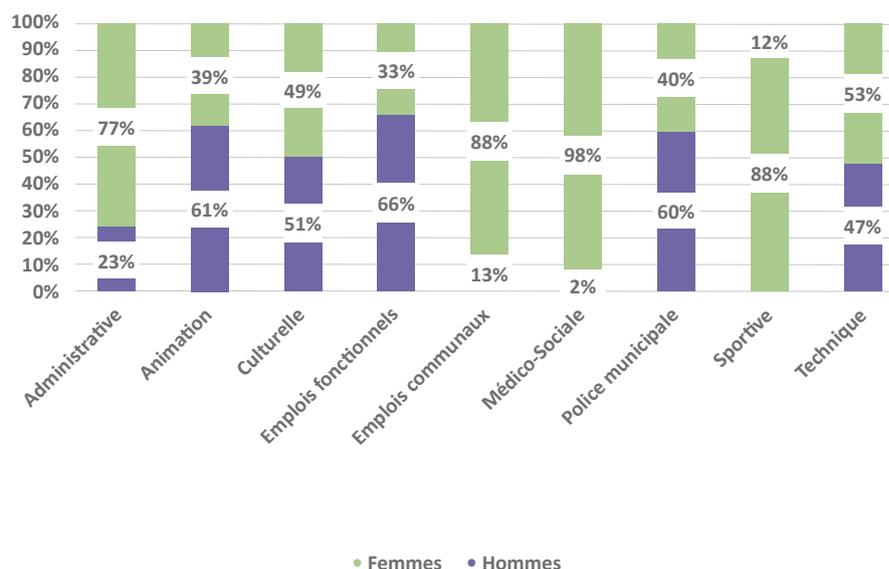
Répartition des hommes par catégorie d'emploi



L'analyse des effectifs par filière professionnelle fait apparaître des déséquilibres.

- **La filière administrative reste majoritairement féminine** : 77 % de femmes cette année contre 79 % en 2023 à Montrouge, mais représente toutefois un taux inférieur au niveau national qui représente 83,5%.
- **La filière technique est la filière la plus équilibrée à Montrouge** : 47 % d'hommes et 53 % de femmes. Elle se situe au-dessus de la moyenne nationale qui représente 41,5 % en termes de féminisation de la filière technique.
- **La filière animation est plus masculine à Montrouge** : 61 % d'hommes et 39 % de femmes, ce qui est à l'opposé du niveau national qui compte 72 % de femmes.
- **La filière Police municipale est nettement plus féminisée à Montrouge** puisqu'elle comprend 40 % de femmes contre 16 % au niveau national.
- **La féminisation de la filière culturelle est équilibrée** avec 49 % de femmes, ce qui demeure inférieur au niveau national qui est de 66 %.
- **Les filières sociale et médico-sociale sont quasi exclusivement féminines à Montrouge** (98 %) et proche du niveau national (95 %).
- **La filière sportive est essentiellement masculine à Montrouge** (88 %) toutefois, il y a désormais 12 % de femmes à Montrouge contre 30 % de femmes au niveau national, soit une progression de 2 % en recrutements de femmes sur cette filière.

Répartition femmes-hommes par filière statutaire



L'analyse des effectifs par moyenne d'âge ne montre pas de disparités entre les femmes et les hommes.

- **L'âge moyen d'un agent municipal est 47,45 ans pour une femme et 46 ans pour les hommes.** Montrouge se situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale (45,5 ans pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes), et se décline de la même manière pour l'ensemble des grades.

- **Dans le détail, les 3 catégories confondues donnent à Montrouge une moyenne d'âge un peu plus élevée qu'au niveau national :**

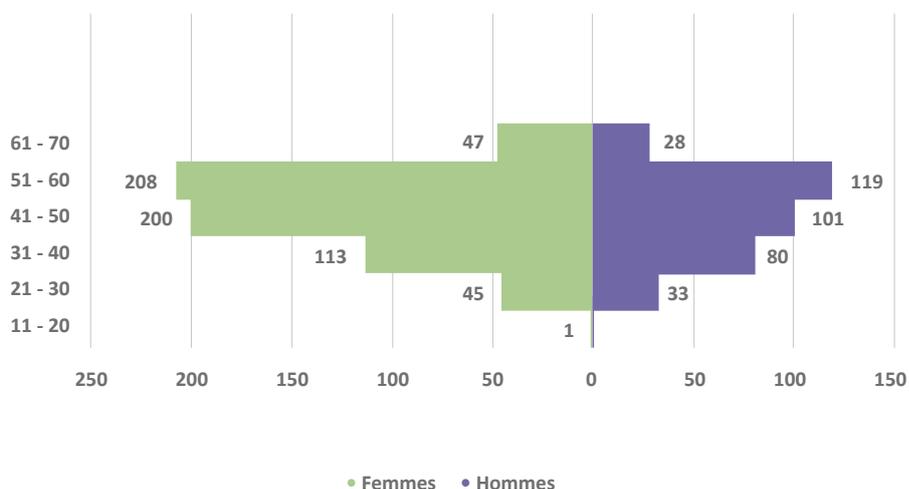
- **Catégorie A : 47,59 ans** pour les femmes contre **45 ans** au niveau national, et **47 ans** pour les hommes contre **45 ans** au niveau national)

- **Catégorie B : 48,14 ans** pour les femmes contre **43 ans** au niveau national), et **44,5 ans** pour les hommes contre **43 ans** au niveau national

- **Catégorie C : 47 ans** pour les femmes contre **44 ans** au niveau national), et **46,5 ans** pour les hommes contre **44 ans** au niveau national

La répartition des agents via la pyramide des âges traduit une surreprésentation des personnes situées entre 40 et 60 ans.

Pyramide des âges



2. LA RÉMUNÉRATION

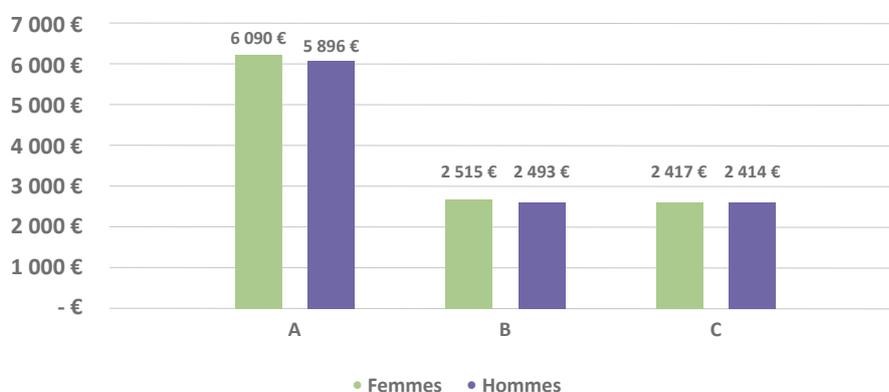
L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes par catégorie est à mettre en regard des cadres d'emplois et des fonctions exercées, qui ne sont pas régis par des règles identiques en termes de traitement indiciaire, régime indemnitaire et évolution de carrière.

L'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes qui composent les 50 salaires les plus forts des cadres A de la collectivité représente 3,30 %, au profit des hommes contre 13 % au sein des catégories de fonction publique à l'échelle nationale.

Pour les catégories B, les hommes sont rémunérés 0,8 % de plus que les femmes. La différence de 0,8 % de rémunération entre hommes et femmes en catégorie B, peut être attribuée à des écarts dans les fonctions occupées, l'ancienneté, le recours au temps partiel ou des interruptions de carrière.

L'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes est de 0,12 % dans la catégorie C, en faveur des hommes.

Rémunération moyenne brute par catégorie et par genre



Source :
<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/stats-rapides/ecart-remuneration-femmes-hommes-ministeres-2023.pdf>

3. L'ACCÈS AUX RESPONSABILITÉS

La direction générale compte trois ETP - deux administratifs et un technique - occupés respectivement **par 2 hommes et 1 femme**.

La composition du comité de direction est strictement paritaire. Il est composé à part égale de 12 femmes directrices et 12 hommes directeurs, ce qui positionne la ville à 50 %. Au niveau national, les emplois supérieurs de direction sont occupés à 41 % par des femmes, ce pourcentage étant de 31 % dans la fonction publique territoriale nationale.

En 2024, on constate une stabilité de la féminisation des postes de direction à Montrouge. Le taux était de 50 % comme en 2021, contre 50 % en 2020 et 47,4 % en 2019.

4. L'ACCÈS À LA FORMATION

Le nombre de jours de formation par bénéficiaire s'est établi à 2,3 jours par an pour les femmes comme pour les hommes, soit un nombre de jours supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 2,2 jours par an (Données 2022 pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants).

70 % des agents ayant bénéficié d'une formation en 2024 étaient des femmes, ce qui est un chiffre en hausse de 4 % par rapport à l'année 2023.

Cette année, la Ville de Montrouge a engagé des actions de formation couvrant **183 thématiques** et dans le cadre de notre engagement pour l'égalité femmes-hommes, **deux formations clés ont été mises en avant en 2024** :

- *Égalité femmes-hommes : un nouveau regard sur la communication institutionnelle* à laquelle 15 agents ont pu participer,
- *Accueil, orientation, signalement des violences* avec 20 agents sensibilisés.

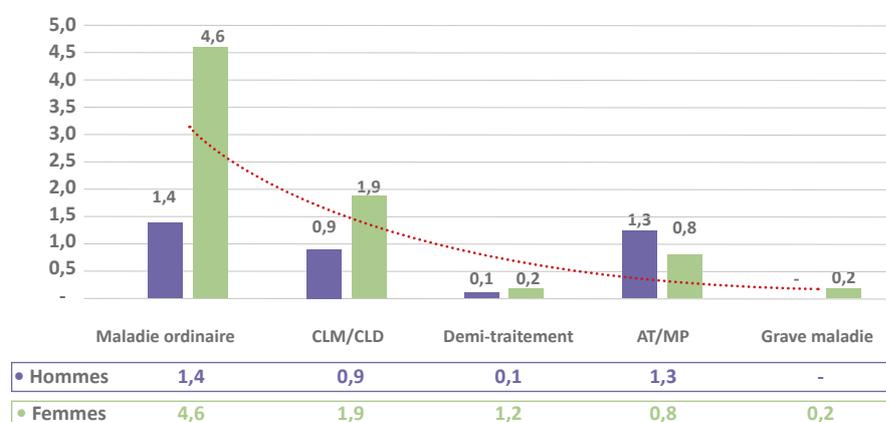
Ces initiatives renforcent notre démarche vers une communication inclusive et un meilleur accompagnement des personnes victimes de violences.

5. L'ABSENTÉISME

On relève que le **taux d'absence*** pour maladie (maladie ordinaire et congés longue maladie-CLM/ congés longue durée-CLD) a baissé globalement par rapport à l'année 2023.

Il reste néanmoins **plus élevé chez les femmes que chez les hommes**. **Ce résultat est à comparer au pourcentage de femmes qui compose les personnels de la Ville.**

Taux d'absentéisme maladie par genre et par motif



La durée moyenne d'absence pour maladie (maladie ordinaire et CLM/ CLD) est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, à contrario, la durée de l'absence en raison d'un accident du travail est en moyenne plus longue pour les hommes.

Rémunération moyenne brute par catégorie et par genre



* Taux calculé à partir du nombre de jours d'absence comptabilisé sur l'année, rapporté au nombre de trentièmes effectivement payés sur la même période.

** Taux calculé à partir du nombre de jours d'absence comptabilisé sur l'année, rapporté au nombre d'agents effectivement absents sur la même période.

L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES

En 2023-2024, la Ville de Montrouge poursuit son engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes par la mise en place de politiques publiques multisectorielles. Lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité, actions visant à favoriser l'égal accès aux soins, actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur fécondité et de leur sexualité, lutte contre la précarité économique des femmes, actions permettant une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales...

Chaque jour, les services municipaux travaillent en transversalité pour lutter contre les discriminations de toutes sortes et faire de Montrouge une ville engagée pour l'égalité.

1. UN ENGAGEMENT POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Des délégations politiques spécifiques

Depuis les élections municipales de juin 2020, le Mairie de Montrouge a confié des délégations spécifiques relatives à la lutte contre les discriminations et à la lutte contre les violences intrafamiliales à deux élus municipales :

- **Charlotte Baelde**, Maire-adjointe aux Solidarités, au Lien social, aux Personnes handicapées et à la Lutte contre les discriminations
- **Carmelina de Pablo**, Conseillère municipale déléguée à l'Agriculture urbaine, aux Espaces Verts et à la lutte contre les Violences intrafamiliales.

Un engagement associatif

La Ville de Montrouge est adhérente depuis septembre 2017 à l'association « **Elu.e.s Contre les Violences Faites aux Femmes** » qui oeuvre auprès des élus et des collectivités territoriales. Elle est à l'origine de l'exposition « Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes ». Cette association poursuit plusieurs objectifs parmi lesquels :

- Soutenir les élus de tout niveau territorial qui souhaitent s'investir dans la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Mener auprès des collectivités territoriales et des élus des actions de sensibilisation, de formation et de communication afin de mettre en œuvre une politique globale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Organiser toutes manifestations et communications utiles au débat et à la lutte contre les violences faites aux femmes.

2. LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, UN AXE PRIORITAIRE DE LA VILLE DE MONTROUGE

Le centre Hubertine Auclert

Depuis novembre 2022, la Ville est adhérente du **Centre Hubertine Auclert**, centre de formation de l'égalité femme-homme et de **l'Observatoire régional des violences faites aux femmes**.

Un travail de coordination entre les acteurs du territoire, le réseau VIF (Violences Intrafamiliales)

En 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de Montrouge a lancé **le réseau de lutte contre les Violences Intrafamiliales (Réseau VIF)**. **Les objectifs du réseau sont :**

- Améliorer et faciliter le travail de coordination entre les acteurs du territoire
- Améliorer le repérage et l'accompagnement des victimes de violences
- Développer et mettre en place des actions de sensibilisation sur les violences intrafamiliales.

Ce réseau permet de renforcer les liens avec les différents acteurs associatifs de la ville et de travailler en transversalité.

Constitué de 18 partenaires, le réseau VIF regroupe des professionnels sociaux (intervenant sociaux du SST10, de la CAF, de centres d'hébergement d'urgence, assistantes sociales d'établissements scolaires), des professionnels médicaux (CMS, CSS et Centre médico-psychologique de Montrouge) et des associations d'aide aux victimes (CIDFF, et autres associations notamment juridiques). À ce jour, 4 réunions du réseau VIF se sont tenues. Des groupes de travail se mettent en place dont un travaillant à la création d'un répertoire des dispositifs pour l'accompagnement des victimes de violences.

De juin à juillet 2024, **un diagnostic territorial sur les violences intrafamiliales a été réalisé par des étudiants de l'Institut Régional du Travail Social d'Ile-de-France (IRTS) de Montrouge** pour comprendre la nature et l'ampleur du phénomène des violences sur le territoire montrougien et pour évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place pour les victimes de violences.

Cette enquête de terrain auprès des différents acteurs du réseau identifie une augmentation du nombre de situations des violences sur le territoire. Toutefois, cette augmentation traduit une meilleure identification des violences et une libération de la parole des victimes.

La prise en charge, l'accompagnement et l'orientation des victimes de violences intrafamiliales

Au sein de la Ville de Montrouge, toutes les structures de services publics s'investissent sur cet enjeu notamment par la formation des agents.

Au Commissariat de la Police Nationale :

- Ce dernier dispose d'une **Brigade Locale de Protection de la Famille (BLPF)**. Un travail important de formation a été entrepris auprès des agents de police pour recevoir et recueillir les plaintes des victimes, notamment avec un document unique à respecter et des questions types à poser. Un fonctionnaire de police est référent sur cette thématique.
- Les agents sont aussi informés des personnes détenant un **Téléphone Grand Danger (TGD)** et des personnes détenant un **Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)**.
- **L'association ADAVIP** (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) tient également une permanence le jeudi matin au Commissariat pour le recueil de plaintes.

Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- **L'accueil du CCAS est la porte d'entrée des victimes qui se présentent.** Elles sont ensuite prises en charge par le pôle des solidarités, qui conseille et oriente, en fonction des besoins (mise à l'abri, domiciliation administrative, lien avec les partenaires et associations spécialisés sur le territoire). S'en suit une prise en charge individualisée et une coordination, en lien étroit avec le guichet logement. **En 2023, 25 situations dans le cadre des violences intrafamiliales ont été accompagnées par le CCAS.**
- Dans le cadre de sa mission d'accès au droit, le CCAS soutient les femmes et les hommes victimes de violences depuis de nombreuses années. **Le CCAS a signé une convention, fin 2021, avec le CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), pour **la tenue de permanences à caractère juridique en vue d'accompagner les femmes dans leurs droits.** Cette permanence se tient, une fois par semaine, dans les locaux du CCAS. En 2023, le CIDFF a reçu **87 femmes** et les a accompagnées dans leurs démarches juridiques. 31 % des entretiens concernaient des cas de violences, 29 % des entretiens concernaient l'accès aux droits sociaux et 24 % des entretiens concernaient le droit de la famille.

Concernant le relogement des victimes, la Ville de Montrouge a mené deux actions principales :

- **Une procédure de mise à l'abri d'urgence a été mise en place pour reloger des victimes en rupture d'hébergement. En fin d'année 2024, une convention sera signée avec l'association Flora Tristan.** Cette convention prévoit que trois logements de la Ville seront mis à disposition de cette association, acteur majeur du territoire dans la prise en charge des femmes victimes de violences. Cette convention signe le renforcement du partenariat entre la Ville et l'association. En effet, le centre Flora Tristan est le lieu d'orientation principal pour les femmes Montrougiennes victimes de violences pour qu'elles aient accès à un accompagnement social global.





- Toujours dans la volonté de travailler en réseau avec les partenaires du territoire, en 2024, **la Ville de Montrouge a signé une convention avec l'association « Un Abri qui sauve des vies »**. Créée en 2020 pendant le premier confinement, cette association est la première association d'hébergement citoyen dédiée à la protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales. L'objectif est de compléter les solutions d'hébergement d'urgence pour les femmes et les hommes victimes de violences, en créant un réseau de solidarité en France métropolitaine. Ses missions sont de :

- Trouver des hébergements mis à disposition gratuitement
- Organiser et encadrer les hébergements d'urgence des personnes victimes de violences
- Accompagner les personnes victimes dans leur reconstruction en lien avec des professionnels

En signant une convention avec « Un Abri qui sauve des Vies », la Ville de Montrouge s'ancre dans un réseau de solidarité national.

La Ville collabore également signé une **convention de partenariat avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine (ex. Montrouge Habitat)** pour la mise à disposition de 2 appartements en baux glissants pour les victimes.

Au Centre de santé sexuel de Montrouge (CSS) : les professionnels sont formés pour accompagner et orienter les victimes de violences (conjugales, sexuelles, intrafamiliales). **En 2023, le nombre de consultations dédiées aux violences s'élève à 360, certaines victimes ayant pu être vues plusieurs fois**. Ce chiffre montre la nécessité d'un accompagnement régulier pour pouvoir traiter ces situations au mieux. Les professionnels de santé sont en cours de formation pour pouvoir repérer, orienter et accompagner des femmes victimes de violences.

Actions de sensibilisation de la Ville pour lutter contre les violences faites aux femmes.

En 2023 et 2024, les services de la Ville de Montrouge se sont mobilisés sur le sujet de la sensibilisation aux violences faites aux femmes et intrafamiliales et ont proposé différentes activités aux Montrougiennes et Montrougiens.

De décembre 2023 à janvier 2024 :

- **Des ateliers Bande Dessinée animés par deux illustratrices d'un collectif d'artistes montrougiennes ont eu lieu à l'Espace Jeunes Saint-Martin**. Ces ateliers avaient pour but de créer un espace de débat, de discussion et d'échange autour des violences faites aux femmes pour un public adolescent. Il s'agissait de partir de situations connues, vécues ou inventées, toutes marquées par une forme de violence et de la dessiner avec l'aide des artistes. Ces planches de BD produites par les jeunes ont fait l'objet d'une restitution avec une soirée de vernissage en avril 2024. Cette soirée conviviale a aussi été l'occasion de prolonger le débat par l'animation d'un quizz sur les représentations des violences faites aux femmes, animé par la conseillère conjugale et familiale du CSS et l'équipe du Centre communal d'action sociale.



- À la suite de cette intervention, **l'exposition « Déconstruire les idées reçues sur les violences faites aux femmes » de l'association Elu.es Contre les Violences faites aux Femmes (ECVF) a été affichée pendant un mois à l'Espace Jeunes Saint-Martin.** Cette exposition permet de déconstruire les préjugés concernant la violence contre les femmes (« c'est un problème privé », « la violence est un conflit comme un autre », « le conjoint violent reste un bon père », « c'est pour leur bien »...) et les représentations sexistes qui empêchent de penser efficacement le problème (« elle l'a bien cherché quand même », « c'est pas de sa faute, il est victime de ses pulsions »...). Après des jeunes de l'Espace Saint-Martin, l'exposition a été un vrai succès faisant l'objet de vives discussions. Celle-ci a été également exposée du 4 au 22 mars 2024, à l'espace Perret de l'IRTS de Montrouge, à destination des étudiants, avec des créneaux d'ouverture au public, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale.

- **Pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2023,** la Ville a organisé différentes interventions de sensibilisation ouvertes à tous :

- Projection du film *Dalva* d'Emmanuelle Nicot au Ciné Montrouge sur le thème de l'inceste suivi d'un débat avec Delphine Schmit, coproductrice du film qui a échangé avec les spectateurs autour de la thématique de l'emprise et de l'inceste mais aussi sur la difficulté d'exercer son métier de productrice dans un univers majoritairement masculin.

- Atelier de BD pour sensibiliser les jeunes aux violences faites aux femmes puis exposition à l'Espace Jeunes Saint-Martin (voir plus haut).

3. UN SOUTIEN DE PROXIMITÉ EN TERME DE SANTÉ SEXUELLE ET FÉMININE

Les consultations du Centre de santé sexuelle (CSS) au Centre municipal de santé

Soutenu par le Département des Hauts-de-Seine, le Centre de santé sexuelle (anciennement CPEF) est accessible aux Montrougiennes et Montrougiens de manière continue au sein du Centre Municipal de Santé. Le CSS assure des consultations et des interventions en matière de santé sexuelle et de conseil conjugal. Les professionnels du CSS peuvent recevoir le public pour échanger et conseiller sur les problématiques liées à la planification (suivi de contraceptions et délivrance de la contraception d'urgence, réalisation d'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse), à la prévention de la santé sexuelle, au dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles (IST). Les professionnels peuvent aussi assurer des entretiens de conseil conjugal et familial. Son équipe se compose d'une psychologue, d'une conseillère conjugale et familiale, de trois médecins généralistes formés à la gynécologie, dont un en cours de thèse et d'une sage-femme.

En 2023, le nombre d'entretiens individuels conduits par l'ensemble de l'équipe s'élève à 1 144 dont 113 consultations de mineurs. Les consultations relatives au conseil conjugal et familial représentent la majorité des consultations avec 878 situations. Les consultations de l'équipe médicale se concentrent sur la réalisation d'actes en lien avec la contraception et la réalisation d'IVG médicamenteuses. Concernant le public, 78 % sont des femmes et 31 % du public a moins de 24 ans.

Les interventions dans les établissements scolaires

Le CSS intervient aussi dans les établissements scolaires en matière de prévention à la vie affective, relationnelle, et sexuelle. Ces interventions sont réalisées en partenariat avec les professionnels de l'Education Nationale. Ces campagnes de prévention permettent de sensibiliser les jeunes à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle ; elles sont inscrites dans la loi. Cela permet au CSS d'être identifié par les jeunes comme un lieu ressource.

Les enjeux de ces interventions sont nombreux :

- Apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques
- Identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique
- Développer l'esprit critique
- Favoriser des comportements responsables, individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres)
- Faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans, et à l'extérieur de l'établissement.

Les thématiques abordées avec les jeunes relèvent :

- Des relations filles/garçons, de la lutte contre les stéréotypes et des discriminations de genre
- Du cycle menstruel
- De la prévention des grossesses non désirées
- De l'information sur l'accès à l'IVG
- Des méthodes de contraceptions
- Des Infections Sexuellement Transmissibles et des moyens de dépistage.

Pour l'année scolaire 2023-2024, le service est intervenu dans les établissements suivants : le collège Haut Mesnil, le collège Doisneau et le lycée Jean Monnet. Les publics rencontrés se composent d'élèves de 6^{ème}, de 5^{ème}, de 4^{ème}, de 3^{ème} et de 2nd et de 1^{ère}, de l'enseignement général et professionnel. **Ainsi, 66 interventions de prévention à la vie affective, relationnelle et sexuelle ont été réalisées par le CSS.**

En novembre 2023, le CSS a travaillé en partenariat avec le service Jeunesse de Montrouge, notamment l'équipe de l'espace Jeunes Saint-Martin pour organiser et animer la semaine EARS (Education Affective Relationnelle et Sexuelle). Les classes des établissements scolaires ont été invitées à participer à différents ateliers dédiés aux moyens de contraception, à la prévention des IST, à la prévention des violences et aux relations entre filles et garçons.

Les missions du CSS sont assurées gratuitement et ciblent le public jeune de moins de 26 ans. Elles respectent la confidentialité. Les consultations peuvent toutes être anonymisées à la demande du patient.

Rappelons que grâce au dispositif « CODE OUPS », les jeunes peuvent avoir accès, en toute confidentialité, à des consultations infirmières et médicales au CMS tous les jours d'ouverture.

La santé des femmes, un axe de travail prioritaire du Centre municipal de santé (CMS) et du Centre de Santé Sexuelle (CSS)

Le CMS de Montrouge multiplie ses efforts pour soutenir et étoffer l'offre de soins relevant de la santé des femmes. La durée de consultation gynécologique a été fortement augmentée depuis 2019.

En octobre 2023, le CMS s'est notamment mobilisé pour proposer des interventions de prévention au dépistage du cancer du sein. Les cancers du sein sont les cancers les plus fréquents chez les femmes en France et constituent la principale cause de mortalité. Ainsi, en octobre 2024, des interventions de prévention et de sensibilisation au dépistage ont été organisées hors les murs, auprès de femmes vivant dans des centres d'hébergement d'urgence.

Pour mieux accompagner les femmes dans leur parcours de soin, en lien avec les pathologies gynécologiques, **les soignants du CSS ont été formés à l'endométriose**, une maladie gynécologique inflammatoire et chronique complexe touchant 1 femme sur 10.

4. UN SOUTIEN DE PROXIMITÉ EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET LA VIE PERSONNELLE GRÂCE À L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Des modes des gardes variés et soutenus

Les services d'accueil des jeunes enfants contribuent à favoriser une meilleure articulation des temps de vie familiale et professionnelle ainsi qu'un partage équilibré des responsabilités parentales. L'accès à différents modes de garde soutient l'accès ou le retour des mères à l'emploi et ainsi favoriser la mixité dans le monde du travail. À Montrouge, le taux d'activité féminin des 25-49 ans est de 84,2% en 2024 (le taux d'activité des 15 à 64 ans est de 70,7%).

La Ville de Montrouge participe activement à cette égalité familiale et professionnelle en proposant de nombreuses solutions de garde aux familles. Le taux de couverture des besoins de modes de garde à Montrouge est donc l'un des meilleurs des Hauts-de-Seine avec près de 85,3% des besoins couverts, tous modes d'accueil confondus. Montrouge compte 35 établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) publics et privés en 2024.

Afin de mieux accompagner les familles qui ont recours ou sont en recherche d'un mode de garde individuel, la Ville de Montrouge a repris la gestion du relais de petite enfance **la Maison des Tout-petits** depuis septembre 2022. Elle a à coeur d'accompagner encore plus les familles et participer plus amplement à leur accès à un mode de garde.

Des jeux pour tous et toutes

Dans les structures municipales de la Petite Enfance, les propositions de jeux destinés aux enfants sont faites quel que soit leur sexe. Les agents sont attentifs à ne faire aucune différence de traitement entre les filles et les garçons, et ce, depuis de nombreuses années. L'accompagnement parental au niveau éducatif soutient cette neutralité.

5. L'ENCOURAGEMENT À LA MIXITÉ SPORTIVE

Tous les événements sportifs organisés par la Ville de Montrouge intègrent de manière active la promotion de la mixité et de l'inclusion. La Ville met en oeuvre des actions spécifiques visant à garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, non seulement lors des grands événements ouverts au public (comme le Forum des sports), mais également dans le cadre des interventions scolaires. Ces actions incluent des séances d'éducation sportive et des initiatives telles que la Semaine Olympique, conçues pour encourager une participation équilibrée et inclusive du monde du sport. À travers ces démarches, la Ville s'engage à promouvoir une pratique sportive où filles et garçons peuvent évoluer ensemble, valorisant ainsi la diversité des genres dans tous les aspects de la vie sportive.

À l'école municipale des sports

L'école municipale des sports (EMS), dont l'accueil se fait chaque mercredi au sein de l'école Raymond Queneau, est un parfait exemple d'encouragement à la mixité sportive. En effet, afin de favoriser la pratique sportive des jeunes Montrougiennes et Montrougiens de 7 à 10 ans, la Ville de Montrouge propose, chaque mercredi des périodes scolaires, de nombreuses activités sportives dans le cadre de cette école municipale des sports (EMS). De plus, des stages sont proposés pendant les vacances scolaires (exception faite du mois d'août), du lundi au vendredi.

L'EMS accueille un nombre équitable d'enfants de chaque sexe. Cela démontre un engagement envers l'égalité des genres, aucun groupe n'étant privilégié par rapport à l'autre. En effet, sur un total de 286 enfants accueillis, 121 sont des filles, ce qui représente environ 42 % du nombre total, tandis que 165 sont des garçons, soit environ 57 %. Cette répartition quasi égale entre les sexes envoie un message important sur l'inclusivité et l'équité au sein de l'EMS.

Depuis septembre 2018, la mise en place d'une nouvelle formule « multisports » avec 4 activités à l'année favorise la mixité dans toutes les activités sportives. En effet, l'ensemble des activités sont accessibles aux filles et aux garçons, même celles qui sembleraient plus dévolues à un genre. C'est ainsi que la mixité est favorisée dans les sports collectifs (football, rugby), dans les sports de combat (judo, boxe éducative) et les sports dits « d'expression corporelle » tels que l'art du cirque et l'accrobranche. L'objectif de l'EMS est de sensibiliser les enfants et les familles à la pratique sportive régulière, sans distinction de genre. Sur le terrain, la Ville de Montrouge constate un grand nombre d'inscriptions mixtes dans les différents sports proposés.

À la rentrée 2023, l'EMS a mis en place un partenariat avec l'Institut médico-éducatif (IME) de Montrouge pour offrir à plusieurs enfants la possibilité de participer à des activités physiques et sportives. Ces activités, organisées soit le matin, soit l'après-midi, se déroulent en inclusion avec un groupe d'enfants valides de l'EMS. Ce partenariat vise à favoriser l'intégration, l'échange et le développement des compétences sociales et motrices des enfants, tout en promouvant l'inclusion à travers le sport.



À l'occasion des jeux olympiques Paris 2024

En mars 2024, la Ville de Montrouge a eu la chance de participer au **TOP 92**. Le TOP 92 définit le parcours de la flamme olympique à travers les 36 communes du département des Hauts-de-Seine. Chaque ville garde la flamme pendant une semaine avant de la transmettre à une ville voisine. Au cours de cette semaine, la Ville de Montrouge a proposé un programme riche et varié. Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, des ateliers de sensibilisation ont été organisés. Le 9 mars, une rencontre inclusive a eu lieu entre l'équipe de rugby de la ville et une équipe LGBT. Ce même jour, des initiations aux sports adaptés et au handisport étaient également proposées sur le stade. Cet événement marque le point de départ d'un rendez-vous annuel dans la sensibilisation du sport tous.

À travers la cérémonie des meilleurs sportives et sportifs de l'année

Depuis plusieurs années, la Ville de Montrouge met un point d'honneur à célébrer ses athlètes les plus méritants à l'occasion de la prestigieuse **Soirée des acteurs sportifs**. Cet événement annuel est devenu un rendez-vous incontournable pour les associations sportives montrougiennes, offrant une plateforme pour reconnaître et récompenser les performances exceptionnelles des équipes et des individus qui se sont distingués au cours de l'année. Parmi les nombreuses distinctions décernées au cours de cette soirée, on retrouve notamment celle de **la meilleure équipe féminine**, un prix qui honore les sportives ayant démontré un esprit d'équipe, du talent et une grande détermination. De même, la meilleure équipe masculine est mise à l'honneur, soulignant l'excellence, la cohésion et les résultats obtenus par ces athlètes. Un autre prix très attendu est celui de **la meilleure équipe mixte**, qui valorise non seulement la performance, mais aussi l'importance de la diversité et de la collaboration entre les genres dans le monde du sport. Ces distinctions, entre autres, visent à encourager la pratique sportive à tous les niveaux, tout en mettant en lumière l'engagement et les efforts des acteurs qui font rayonner le sport dans notre ville.

Avec les associations sportives

La Ville de Montrouge encourage les partenaires associatifs à maintenir et créer une offre sportive en direction des femmes ou des hommes. Certains sports favorisent déjà dans leurs compétitions une mixité (tennis, badminton, etc.). La Ville de Montrouge se montre particulièrement vigilante à l'égard des clubs, afin qu'ils puissent maintenir un accès au public féminin et garantir a minima des équipes féminines en football, en rugby et en hockey. En outre, toutes les demandes de nouveaux créneaux de réservation qui encouragent effectivement la pratique féminine ou mixte sont traitées en priorité.

C'est ainsi que tous les clubs montrougiens proposent quasiment tous des activités mixtes. Cet objectif est repris dans les conventions d'objectifs signées avec les associations sportives : *« Article 3 : Autres engagements de l'association - Egalité femmes-hommes : L'association s'engage à assurer un accueil égalitaire du public féminin et masculin lors de ses activités, mais aussi, dans la mesure du possible, de développer l'offre sportive destinée aux féminines »*.

Le Stade Multisports de Montrouge (SMM) veille à soutenir les femmes dans la pratique sportive mais aussi dans leur place au sein du monde du sport. Le club a pour preuve ouvert en juin dernier une équipe de basket loisirs adulte féminine. Par ailleurs, la féminisation du sport au SMM se traduit au niveau des fonctions dirigeantes du club : trois femmes sont ainsi présidentes de section et onze font partie du bureau d'une section.

Le Montrouge Football Club 92 (MFC 92) consacre de plus en plus d'efforts à développer sa section féminine, démontrant ainsi son engagement en faveur de l'égalité dans le sport. Cette démarche a récemment été couronnée de succès avec l'obtention du Label FFF école féminine, une reconnaissance significative de la qualité de la formation et du développement des talents féminins au sein du club. Cette distinction témoigne de la détermination du Montrouge Football Club à offrir aux jeunes joueuses un environnement favorable pour s'épanouir, apprendre et exceller dans le monde du football. Grâce à cette initiative, le club contribue activement à la promotion du football féminin et à l'émergence de nouvelles générations de footballeuses talentueuses.

En juin, le club a lancé avec succès la première édition d'un tournoi féminin dédié aux catégories U15 et U18. Cet événement novateur a non seulement offert aux jeunes filles une opportunité de se mesurer entre elles dans un cadre compétitif, mais il a également contribué à renforcer la visibilité du sport féminin dans la ville. Face à l'enthousiasme suscité, ce tournoi deviendra un rendez-vous annuel incontournable, témoignant de l'engagement du club à favoriser un accès équitable au sport et à poursuivre le développement d'une pratique sportive inclusive et égalitaire pour tous.

À Montrouge, **les Phoenix de Montrouge**, l'équipe d'ultimate frisbee mixte, jouent un rôle central dans la promotion d'une pratique sportive égalitaire et inclusive. Ce sport, par sa nature et ses règles, met l'accent sur la collaboration entre hommes et femmes, favorisant une participation équilibrée où chaque joueur, quelle que soit son identité de genre, a un rôle clé à jouer sur le terrain. L'ultimate frisbee est un sport d'équipe sans contact, où les compétences techniques, la rapidité et la stratégie sont au cœur de la réussite collective.

L'association **Krav Maga Women Protect** joue un rôle essentiel dans la promotion de l'autodéfense pour les femmes, tout en s'ouvrant également aux hommes. Son objectif principal est de fournir un cadre où chacun, indépendamment du genre, peut apprendre des techniques de protection efficaces face à des situations de danger. Le choix d'une parité égale parmi les adhérents reflète la volonté de briser les stéréotypes autour des disciplines de combat et d'autodéfense, souvent perçues comme réservées aux hommes. Au sein de cette association, hommes et femmes s'entraînent ensemble, dans un esprit de solidarité et de respect mutuel, ce qui renforce la notion d'égalité. Cette mixité de genres permet à chacun de se confronter à des adversaires de gabarits différents, rendant les entraînements plus réalistes et enrichissants.

Avec l'association **Sine qua non** dont le but est de favoriser le sport féminin dans le paysage urbain, la Ville organise un cycle de footings urbains.

6. LA LUTTE CONTRE LES MARIAGES FORCÉS

La Direction des affaires civiles de la Ville de Montrouge vérifie l'identité des personnes qui s'adressent à elle et veille à la liberté du consentement lorsqu'elle suspecte que l'un des futurs mariés peut subir des contraintes. Elle provoque alors une audition en présence d'un adjoint au Maire au cours de laquelle sont entendus conjointement et séparément les deux futurs époux. Si cette audition confirme les doutes d'un mariage forcé, la Ville de Montrouge saisit le Procureur de la République, au motif que le consentement au mariage ne semble pas être exprimé librement par l'un des deux futurs époux.

7. LA VALORISATION DE LA PLACE DES FEMMES DANS LES ACTIONS CULTURELLES

La culture est par essence un endroit de réflexion sur les thématiques de société. Les questions liées au genre et à la place des femmes dans l'art et la culture sont des questions récurrentes mises en perspective avec la réflexion de la place de chacune et chacun dans notre société.

Comme d'usage, le 68e édition du Salon de Montrouge veillera à la parité aussi bien dans l'équipe artistique, dans le comité curatorial que dans la sélection des artistes. Ce salon a pour objectif de mettre en valeur les tendances de la création contemporaine et les thématiques d'actualité qui lui sont affiliées, notamment l'égalité femme / homme.

Un sujet central qui se retrouve également au sein de la Médiathèque avec une attention particulière envers « les femmes artistes ». Cette thématique est de nouveau un des axes forts de la collection en sociologie. Le renouvellement des fonds de la Médiathèque s'opère toujours en considération des grands thèmes retenus par la Municipalité. Depuis 2019, les thématiques du sexisme, de la place des femmes dans la société, de la parité et de la mixité ont guidé nombre d'acquisitions, en direction des différents publics (enfants, adolescents, adultes) et objets de culture (livres, CD, DVD, presse) afin de répondre aux attentes de chacun (loisir, professionnel, artistique, intellectuel).

Enfin, du côté de la programmation Spectacle vivant et Évènementiel, la parité reste toujours l'un des enjeux de choix des spectacles. Les programmeurs s'attachent à vérifier, avant validation du spectacle, l'égalité de traitement femmes/hommes des compagnies et des producteurs sur les différents postes artistiques (interprètes, créateurs et auteurs...). La parité est bien présente dans le choix des spectacles effectués, comme pour « L'Aimant » joué aux Soleillades de septembre 2024 où deux chanteuses lyriques et une comédienne toutes montrougiennes se sont produites, ou encore avec la pièce « La Femme n'existe plus » joué au Beffroi où la question de l'égalité femmes-hommes a été abordée.